

Participez à l'action juridique

La durée de votre indemnisation chômage va être réduite à partir du 1er janvier 2004.

UN DES MOYENS D'ANNULER LA CONVENTION signée par certains partenaires sociaux et agréée par le gouvernement est d'ATTAQUER JURIDIQUEMENT CETTE CONVENTION.

Donnons-nous
les moyens
de nous défendre

Pour cela, nous organisons une souscription nationale afin de récupérer les fonds nécessaires au paiement des frais juridiques.

RENDEZ-VOUS (aux AG)
tous les lundi à 14 H à la Bourse du Travail, 3 rue du Château-d'eau M° République

Faites parvenir des espèces (contre reçu) ou de préférence un chèque à l'ordre de : "Chômeurs en lutte-frais juridiques" à l'une des trois adresses suivantes : AC ! - Agir Ensemble Contre le Chômage - 42 rue d'Avron

75020 PARIS APEIS - Association Pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité - 27 av M. Robespierre 94400 VITRY MNCP - Mouvement National des Chômeurs et Précaires - 17 rue de Lancry 75010 PARIS

Nous ne nous plaignons pas : **nous portons plainte**

ASSURANCE CHÔMAGE EN FRANCE

● L'assurance chômage est gérée par les partenaires sociaux. Confrontées aux difficultés financières de l'assurance chômage résultant de leurs choix précédents, CGPME, MEDEF, UPA d'une part et CFDT, CGC, CFTC d'autre part **ont décidé le 20 décembre 2002 une nouvelle amputation des droits.**

● Le gouvernement a agréé cet accord, lui donnant force de loi (Journal Officiel du 8 février 2003) **pour une mise en place en deux temps (1er janvier 2003 et 1er janvier 2004).**

L'ACCORD DU 20 DÉCEMBRE 2002

L'application de cet accord :

● durcit les conditions d'accès et réduit

le nombre de chômeurs indemnisés ● réduit les durées d'indemnisation ● pour la première fois un accord de ce type va s'appliquer de manière rétroactive. Conséquences de l'accord : ● 856 700 chômeurs éjectés ● 150 000 chômeurs basculés ● 1 000 000 de chômeurs condamnés.

Les mouvements de chômeurs et de lutte contre le chômage AC ! APEIS et MNCP **ont démarré une action en justice pour obtenir l'abrogation du protocole du 20 décembre 2002 et la condamnation du gouvernement qui l' a agréé. Nous n'avons pas les moyens du MEDEF : cela coûte cher. Nous avons besoin de votre soutien pour mener à bien cette action et obtenir une décision de justice avant le 31/12/2003**

Merci.